



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2005**

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>
------------------

Page 5

<b>DONNEES GENERALES</b>
--------------------------

Page 6 à 7

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales 2005

<b>ACTIVITES ANNEE 2005</b>
---------------------------------

### ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

#### CULTURE

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales Page 8 à 9
  - 1/ *Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance*
  - 2/ *Académie de musique et de danse*
  - 3/ *Soutien des associations musicales communales*

#### SPORTS/EDUCATION

- a) Financement et gestion des gymnase et des stade destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres Page 09
- b) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres. Page 10
- c) Intervenants sportifs dans les écoles primaires Page 10
- d) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire Page 10
- e) Construction et gestion d'un pétanodrome Page 10
- f) Construction d'un terrain de football en gazon synthétique Page 10
- g) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal Page 11

- h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.

Page 11 à 12

1/ Lycée de la Côtière

2/ Collège Anne Frank

3/ Collège de Saint André de Corcy

### ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères Page 13
- b) Collecte sélective Page 13 à 14
- c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel Page 14
- d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...) Page 15
- e) Récupération des épaves automobiles non identifiables Page 15
- f) Assainissement des eaux usées Page 15
- g) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles Page 15 à 16

### ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Page 17

### ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

- a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage Page 18
- b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD) Page 18
- c) Initiatives locales pour l'emploi Page 18 à 19
- d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) Page 19

### ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000

Page 20

- b) **Actions de développement économique**  
1/ **Opération urbaine de Miribel** Page 20 à 21  
2/ **Animations commerciales de fin d'année**  
3/ **Signalisation directionnelle des zones d'activités**  
4/ **Contrat Global de Développement / Contrat de développement Rhône Alpes**
- c) **Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement** Page 21
- d) **Aménagement rural** Page 22
- e) **Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares** Page 22
- f) **Actions pour développer le tourisme** Page 22

#### **AUTRES COMPETENCES**

- a) **Transport** Page 23
- b) **Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie** Page 23

#### **NOUVELLES COMPETENCES APPLICABLES AU 01/01/2006**

Page 24 à 25

#### **ANNEXES**

Page 24 et suivantes

#### **1/ Service public d'élimination des déchets ménagers**

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

#### **2/ Analyse du compte administratif 2005**

#### **3/ Fiche DGF 2005**

## **PREAMBULE**

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

## DONNEES GENERALES

### a) Population des communes membres

Tableau 1 / Population des communes de la CCMP

Communes membres	Population totale * (avec double compte)		Evolution 1990/1999	
	Année 1999	Année 1990	Nombre	%
Beynost	3560	3154	+ 406	12
Miribel	8600	7710	+ 890	11
Neyron	2174	1727	+ 447	25
St Maurice de Beynost	4057	3473	+ 584	16
Thil	960	949	+ 11	1
Tramoyes	1541	1144	+ 397	34
<b>TOTAL</b>	<b>20 892</b>	<b>18 157</b>	<b>+ 2 735</b>	<b>15.06 %</b>

Source : recensement INSEE 1999

### b) Composition du conseil communautaire

#### Mode de représentation

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire est proportionnelle à la population des communes.

#### *Population des communes*

#### *Nombre de représentants*

Inférieur à 2 500 habitants

2 représentants

Neyron-Thil et Tramoyes

De 2 501 à 5 000 habitants

3 représentants

Beynost – Saint Maurice de B.

De 5 001 à 10 000 habitants

5 représentants

Miribel

Plus de 10 000 habitants

6 représentants

Le conseil est composé de 17 titulaires et 17 suppléants.

#### Composition du BUREAU au 31/12/2005

Monsieur Pierre MARCELLIN délégué communautaire et 3<sup>ème</sup> vice-président a démissionné de ses fonctions. Une nouvelle élection a eu lieu lors du conseil du 08 juillet 2005. A. A compter de cette date le Bureau communautaire est composé de :

<i>Président :</i>	Michel MATRAS
<i>1<sup>er</sup> vice-président</i>	Claude Jean GARNIER
<i>2<sup>ème</sup> vice-président</i>	Michel VIENOT
<i>3<sup>ème</sup> vice-président</i>	Henri MERCANTI
<i>4<sup>ème</sup> vice-président</i>	Pierre GOUBET
<i>5<sup>ème</sup> vice-président</i>	André GADIOLET

<i>1<sup>er</sup> membre</i>	Jacques BERTHOU
<i>2<sup>ème</sup> membre</i>	Joël AUBERON

**c) Données fiscales 2005**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) est le seul impôt perçu par la CCMP avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Le taux d'imposition moyen en 2005 sur le territoire communautaire est de 10.50%. A l'issu de la période de lissage fixée à 7 ans (2007), un taux unique sera appliqué pour l'ensemble des communes membres.

Tableau 2 / Evolution de la Taxe professionnelle

	2005	2004	2003	2002
Base TP	76 229 000	68 460 000	66 421 732	64 807 000
Taux	10.50%	10.50%	10,50%	10,39%
Produit attendu en €	8 004 045	7 188 300	6 974 281	6 733 447
Allocation compensatrice de taxe professionnelle et divers en €	2 474 002	2 455 364	2 478 782	2 083 901
Base écrêtement TP	39 296 458	38 712 503	38 712 503	37 259 940
FDETP* versé en €		1 059 604	1 059 604	1 059 604

\* FDETP : Fonds Départemental d'Ecrêtement de la Taxe Professionnelle

L'augmentation sensible et constante des bases (+11.34% sur 2004/2005) a permis de maintenir le taux de TP à son niveau de 2003 tout en finançant à d'importants investissements.(4 930 KE inscrits au BP 2005).

Tableau 3 / Evolution de la TEOM

	2005
Base TEOM	19 712 658
Taux	5.5%
Produit attendu	1 085 000

La loi de finances 2005, article 101, a apporté de nouvelles dispositions avec notamment la fixation d'un taux à partir d'une base prévisionnelle transmise par les services fiscaux en début d'année.

Tableau 4 / Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2005

	2005	2004
Population DGF	21 019	21 019
Potentiel fiscal par habitant	528,039726	510,442647
Coefficient d'intégration fiscale	0,376368	0.471346
Dotation de base	143 584	72 596
Dotation de péréquation	0	0
Bonification	191 914	193 924
Dotation de compensation	2 747 002	2 449 507
Dotation d'intercommunalité	335 498	267 133
<b>Total DGF</b>	<b>2 809 500</b>	<b>2 716 027</b>

La dotation DGF par habitant en 2005 est de 133.66 €. En 2004 elle était de 129.22 € soit une augmentation de + 3.43%.

Pour plus de précision Cf. la fiche individuelle de DGF en annexe du rapport

## ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

La CCMP est fortement présente dans ce domaine qui représente plus de 35% des dépenses réelles de fonctionnement, soit en valeur absolue 1 109 038 €.

### CULTURE

La musique est un des domaines d'action privilégié de la CCMP qui de la petite enfance au collège, au sein de l'Académie ou des associations qu'elles subventionnent, permet à chacun de pratiquer.

#### **a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles**

##### **Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderie et crèche)**

##### **Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales**

#### **1/ *Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderies et crèches)***

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique. Les intervenants aident les enseignants qui le souhaitent à concevoir et mettre en œuvre un projet musical, à développer une pédagogie ouverte à tous les types de musique et formes d'expression

Plus de 82 heures d'enseignement ont été données chaque semaine dans les groupes scolaires et 2h50 dans les crèches et haltes garderies des communes pour un coût annuel 2005 de 88 330.14 euro, coût qui correspond uniquement à la masse salariale.

#### **2/ *Académie de musique et de danse***

*Tableau 5 / Académie - bilan des inscriptions*

	<b>2004/2005</b>	<b>2003/2004</b>	<b>2002/2003</b>
Nombre d'élève	771	754	675

Le nombre des élèves des écoles de musique et de danse est en progression constante. L'objectif est d'arriver à 900 élèves sur les deux sites d'ici 2008/2009.

En 2005, sous l'impulsion de Joël AUBERNON, délégué aux affaires culturelles, une réflexion a été engagée avec les enseignants et directeurs pour concevoir un projet d'établissement répondant à deux objectifs majeurs:

- accueillir plus d'élèves tout en maintenant le budget à son niveau actuel
- former des amateurs éclairés qui pourront poursuivre cette pratique durant leur vie d'adulte dans un cadre associatif ou pour leur simple plaisir personnel.

Parallèlement à cette réflexion, l'année 2005 a vu la poursuite des travaux de rénovation de la Sathonette et la validation du dossier APD de la construction de l'école de musique-site de Miribel.



Le dossier du relogement des écoles de musique et de danse devrait ainsi s'achever en septembre 2007 avec l'ouverture de la nouvelle école du site de Miribel.

Tableau 6 / Académie - masses financières - CA

	2005	2004	2003	2002
Dépenses de fonctionnement	782 337,07	727 903,33	697 447,20	683 694,47
Recettes de fonctionnement	234 064,81	223 816,50	199 802,07	184 826,39

L'Académie de musique et de danse en 2005 représente 28.58% des dépenses de fonctionnement des services de la CCMP. Plus de 90% des dépenses correspondent aux salaires des enseignants, soit une trentaine d'équivalent temps plein.

### 3/ Soutien des associations musicales

Dans le prolongement de son action au sein de l'Académie de musique et de danse, la CCMP aide et soutient les associations musicales reconnues d'intérêt communautaire qui constituent le relais naturel entre une pratique académique et une pratique plus libre de la musique.

Tableau 7 / Montant des subventions de fonctionnement versées aux associations musicales

Associations musicales	Commune d'origine	2005
Gabriel Chardon	Beynost	26 572
L'Espérance	Beynost	10 000
Total annuel en euro		36 572

## SPORTS / EDUCATION

La CCMP assure la gestion de plusieurs équipements sportifs liés à la pratique scolaire du second degré et/ou aux associations d'intérêts communautaires. Des projets structurants sont également à l'étude qui viendront compléter l'offre sur le secteur (pétanodrome, piscine).

### a) Financement et gestion des gymnase et stades destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres

#### **Gymnase et Stade Saint Martin Gymnase du collège de Beynost**

Les gymnases et stades de la CCMP sont destinés en journée à la pratique des activités sportives des enfants des collèges Anne Frank et Louis Armstrong. Plus de 3000 heures sont dédiées chaque année aux scolaires. A partir de 17 heures, les installations sont accessibles prioritairement aux associations d'intérêts communautaires, et le cas échéant aux associations des communes membres qui en font la demande

Tableau 8 / Gymnase Saint Martin - Masses financières / CA 2005

	2005	2004	2003	2002
Dépenses de fonctionnement	68 976,43	91 599,54	56 109,99	77 540,22
Recettes de fonctionnement	38 845,67	6 118,14	15 790,15	13 412,01

Tableau 9 / Gymnase du collège de Beynost - Masses financières / CA 2005

	2005
Dépenses de fonctionnement	9 330.78
Recettes de fonctionnement	0.00

Le gymnase de Beynost est opérationnel depuis décembre 2005 avec notamment un mur d'escalade, équipement non présent à ce jour sur le secteur, ainsi que deux salles spécialisées en plus de la salle multisports. Cet équipement permet ainsi d'élargir les plages d'entraînement des associations communautaires et de participer au développement d'autres associations (tir à l'arc, escrime...). En plus du gymnase des terrains sont toujours en cours d'acquisition afin de réaliser un terrain en herbe et une piste d'endurance.

#### **b) Intervenants sportifs dans les écoles primaires**

Depuis la rentrée 2004/2005, l'ensemble des groupes scolaires bénéficie des compétences d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Trois intervenants (2 à temps complets et 1 à temps non complet /22 h 30) assistent les enseignants qui en font la demande pour les aider techniquement et pédagogiquement dans la pratique des activités physiques.

Le coût net de ce service en 2005 a été de 60 741.51 euros.

En 2005, les intervenants sportifs ont élargi leurs actions aux centres de loisirs et centres aérés en proposant à la mi juillet, aux jeunes de 8 à 10 ans, une semaine gratuite d'activités sportives.

#### **c) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire**

En 2003, une commission ad hoc a été créée. Composée de techniciens et d'élus communautaires de la CCMP et de la 3CM elle a procédé en 2003/2004 à la visite de plusieurs sites. En 2005 une étude a été lancée pour connaître la faisabilité du projet au vu des données socio-économiques du secteur et déterminer un concept d'équipement avec un pré-programme.

Une décision sur la réalisation de cette opération est envisagée courant 2006.

#### **d) Construction et gestion d'un pétanodrome**

Ce projet engagé en septembre 2003 par la désignation d'un cabinet d'architecte a donné lieu en 2004 au dépôt d'un permis de construire. Le site envisagé étant en périmètre éloigné des captages de production d'eau potable, la DDASS 01 a donné un avis défavorable au système d'infiltration des eaux de toiture et de parkings par puits perdus.

Cette contrainte technique nécessitant d'important travaux de viabilisation un nouveau site d'implantation a été recherché et validé en conseil le 11/05/2005. Le projet sera implanté sur un parcelle de 4200m<sup>2</sup> au forum des sports de Saint Maurice de Beynost.

#### **e) Terrain de football en gazon synthétique**

Fin 2003 la CCMP a décidé de construire un terrain de football en gazon synthétique permettant de compléter le niveau des équipements nécessaires à la pratique du football sur la Côteière.

Après une étude établie par le cabinet ROBIN, et le lancement d'un appel d'offre ouvert, l'assemblée par délibération du 11/06/2004 et du 28/09/2004 a désigné l'entreprise LAQUET pour un montant de 786 599.87 euros TTC et a autorisé l'acquisition sur le forum des sports de Saint Maurice de Beynost d'une parcelle de 13 627 m<sub>2</sub> pour un coût de 8.75 € / m<sub>2</sub>.

Le terrain de football en gazon synthétique est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

Parallèlement à ce projet a été lancée la réalisation d'un vestiaire. Le projet stade APD a été validé lors de la séance du 15/12/2005 pour un coût estimé de 550 000 € HT et devrait être achevé au premier trimestre 2007.

**f) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal**

La CCMP apporte une aide financière ou en nature aux associations dont l'activité dépasse le simple cadre communal tant par le nombre de ses adhérents que par son rayonnement sportif, l'objectif étant de bénéficier sur le territoire de la CCMP de clubs dynamiques, d'un bon niveau sportif, qui jouent un véritable rôle socioéducatif auprès des jeunes.

La réflexion engagée en 2004 sur les compétences communautaires, et notamment la définition de l'intérêt communautaire, a permis de désigner quatre autres associations d'intérêt communautaire en plus d'Ain Sud Foot :

- Côtière Hand Ball
- Saint Maurice Volley Côtière
- Beynost BMX
- Pétanodrome-Côtière

Tableau 10 / Subventions versées aux associations sportives (comptes 6574 et 6572) / CA

	2005	2004	2003
Ain Sud foot	70 000	70 000	70 000
Côtière Hand Ball	2 250		
Saint Maurice Volley Côtière	1 900		
Beynost BMX	4 000		
Caisse à savon de la Côtière	5 500	2 000	

**g) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.**

**1/ Lycée de la Côtière**

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs et du gymnase. Par délibération du 30 septembre 2002, et dans l'attente d'un accord avec le SIVOM de Meximieux, la répartition de la charge nette est de 45% pour la CCMP et de 55% pour la 3CM.

Tableau 11 / Lycée de la Côtère - Masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>67 760.63</b>	69 662.04	74 706,31	110 001,06
Entretien des espaces extérieurs et du gymnase	42 374.00	41 712.00	38 340,00	65 436,59
Charges financières	25 386.63	27 950.04	36 366,31	44 564,47

Les charges financières mentionnées au tableau ci-dessus correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

## 2/ Collège Anne Frank

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CCMP n'assure plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. . Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

La CCMP finance cependant :

- 480 heures de soutien en faveur des élèves en difficultés scolaires de la SEGPA.
- le remboursement des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains

Tableau 12 / Collège Anne Frank - Masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	9 166.50	11 294.76	137 382,41	17 776,70
<b>Recettes de fonctionnement</b>	0.00	0.00	8 656,00	8 656,00

## 3/ Collège de Saint André de Corcy

Dans le cadre du transfert de compétence, et conformément au principe de représentation/substitution, la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement administratif du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

Tableau 13 / Collège de Saint André - Masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
Participation SIVOM	19 339.00	13 351.00	15 114,00	15 650,78

## ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Ce thème de compétences se résume en dépenses de fonctionnement principalement à l'exercice de la collecte et du traitement des ordures ménagères qui se compose de la collecte traditionnelle, de la collecte sélective et de la déchetterie. Ces services représentent à eux seuls 45% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour la partie investissement la lutte contre le ruissellement (bassin d'infiltration, gabions...) représente une part non négligeable des opérations de travaux mais qui devrait d'ici la fin du mandat fortement diminuer la plupart des investissements ayant été réalisés.

### a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)

Historiquement la collecte des ordures ménagères était assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (CCCM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. Sur demande de la Préfecture de l'AIN une mise en concurrence a du être réalisée pour satisfaire à l'article 1<sup>er</sup> du code des marchés publics. La 3CM n'a pas souhaité répondre à cette consultation ouverte. Depuis le 01/10/2005, une société privée assure la collecte.

Ce changement de gestionnaire a permis de procéder à des modifications du cahier des charges. Afin de stimuler le tri sélectif et contenir les dépenses liées à ce service, les fréquences ont été diminuées. Depuis octobre 2005 seuls les centres villes sont collectés deux fois par semaine. Deux prestations supplémentaires ont été mises en place la collecte des encombrants et le nettoyage des bacs.

*Cf. fiches détaillées jointes en annexe*

Tableau 14 / Collecte et traitement des OM - masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 058 734.45</b>	956 744.81	1 274 761,33	995 168,14
Charges à caractère général	369 440.65	34 905.39	45 443,42	103 087,18
Contribution organe de regroupement (3CM et ORGANOM)	689 293.80	921 839.42	1 229 317,91	892 080,96

<b>Recettes de fonctionnement</b>	2005	2004	2003	2002
TEOM	1 093 953	1 100 071.00	1 100 000,00	928 635,84

De 2002 à 2003 le coût du service a connu une évolution de + 28,09%. Cette augmentation en valeur absolue de 279 593,19 euros est la conséquence de la fermeture du centre d'enfouissement de la Boisse et de l'élimination des OM par incinération sur Villefranche-sur-Saône. L'adhésion à ORGANOM a permis pour la partie transport et élimination des OM de réduire considérablement les coûts et de revenir en 2004 un coût de fonctionnement équivalent au niveau de 2002.

La collecte sélective a également permis de réduire d'environ 10% les tonnages de la collecte traditionnelle. Il est à noter que l'excédent des recettes de TEOM (2005) contribue au financement de la collecte sélective.

### b) Collecte sélective

La CCMP a signé en avril 2002 un partenariat avec la société ADELPHE pour assurer la prise en charge de la valorisation des déchets d'emballages ménagers et le soutien financier de la mise en place et du développement du système. La collecte sélective a débuté officiellement le 15 septembre 2002.

Tableau 15 / Tonnages collectés et recyclés exprimés en KG

	2005	2004	2 003
<b>Emballages légers</b>	<b>140 528</b>	<b>154 708</b>	<b>183 080</b>
acier	16 006	26 106	20 450
alu	1 212	1 865	2 360
EMR	60 477	48 906	77 111
ELA	11 296	9 250	15 540
plastique	84 780	68 581	67 650

	2005	2004	2 003
<b>Journaux-mag'</b>	<b>366 296</b>	<b>384 085</b>	<b>300 786</b>
<b>Verre</b>	<b>746 500</b>	<b>567 690</b>	<b>612 060</b>

Depuis sa mise en place on constate une baisse des quantités collectées et triées au niveau des emballages légers. Un renforcement de la communication est envisagée pour remotiver les habitants. La diminution des fréquences de ramassage des OM devrait également favoriser le tri.

Tableau 16 / Collecte sélective - masses financières / CA

	2005	2004	2003
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>195 128.37</b>	<b>201 083.99</b>	<b>231 933,68</b>
Prestataires de services (ONYX et GUERIN)	185 969.32	183 345.37.	221 809,58
Divers	5 364.06	511.89	0.00
Communication	3 794.99	17 226.73	10 124,10
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>172 457.71</b>	<b>97 836.38</b>	<b>317 027,15</b>

**c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel**

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel ont accès à la déchetterie intercommunale de Miribel, zone industrielle de la Tuillière. La commune de Thil pour des raisons de proximité se rend à la déchetterie de la Boisse.

Tableau 17 / Déchetterie – apport en KG

	2005	2004	2003
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 240</b>	<b>6 374 620</b>	<b>5 381 220</b>

L'exploitation de la déchetterie intercommunale de Miribel est assurée par un prestataire de service. La société MARCELPOIL SA a succédé le 4 novembre 2002 à la société ONYX. Le contrat est basé sur un coût moyen à la tonne de 52,22 euros TTC.

Tableau 18 / Déchetterie - montant annuel des dépenses / CA

	2005	2004	2003	2002
Prestation de service	295 138.89	306 834.80	345 392,48	237 965,05
Contribution 3CM	20 764.00	19 154.00	18 912,00	13 900,00
Intérêts des emprunts	5 724.85	6 661.69	7 164,19	8 361,05
Divers	28.00	0.00	0,00	368,64
<b>Total</b>	<b>321 655.74</b>	<b>332 650.49</b>	<b>371 468,67</b>	<b>260 594,74</b>

**d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)**

Aucune action spécifique n'a été menée en 2005.

**e) Récupération des épaves automobiles non identifiables**

Par délibération en date du 28/09/2004, le conseil communautaire a souhaité que soit inscrite la compétence suivante : « organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables, situées sur le domaine public des communes membres ».

Une convention tripartite a été signée avec le Conseil Général de l'Ain et le GIE « Epav'service » qui prend en charge les évacuations. La CCMP verse une prime à l'épave de 38 euros.

En 2005, 10 véhicules ont été enlevés.

**f) Assainissement des eaux usées**

Une nouvelle compétence intitulée « prise en charge par la CCMP des travaux de raccordement des eaux usées de la commune de Thil à la station d'épuration des communes de Saint Maurice de Beynost et de Beynost » a été votée à l'unanimité le 30/03/2004

La CCMP prend à sa charge la réalisation et la gestion de la canalisation de transport des effluents qui partira de Thil pour rejoindre la station d'épuration de Beynost / Saint Maurice de Beynost.

Le 05/12/2005 il a été notifié au cabinet GINGER Environnement un marché d'étude de faisabilité pour l'assainissement de Thil et la réalisation de la conduite de transport des effluents. Cette étude commune permettra une plus grande cohérence du projet.

**g) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles**

Les travaux de lutte contre le ruissellement se poursuivent. En 2005, 16 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2003) pour un total de 1 143 010 € soit 12.30 % des crédits d'investissement.

Tableau 19 / Lutte contre le ruissellement - masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
Dépenses d'investissement	393 487.66	864 996.79	516 880,40	128 426,90

Tableau 20 / Lutte contre le ruissellement – opérations d'investissement

Opérations	Libellé
33	Bassin de la Robinette
34	Beynost / Bassin de Pré Mayeux
35	Beynost / Bassin des Bottes
36	Beynost / Bassin de Trivoly VC 36
37	Beynost / Bassin écrêteur de la Conche
38	Miribel / exutoire du bassin du Mas Rillier
39	Miribel / Ravin des Boulées et Neyron
40	Miribel / Bassin de Polxing
42	Neyron / Torrent du Rapan
43	St Maurice / Chemin d'accès au Tronfou et bassin
68	Miribel / Torrent du Carret tranche conditionnelle
69	Beynost / Panneau soutien des berges

72	St Maurice / exutoire des eaux de la Paroche et seuil du bassin de l'ancienne carrière
80	Beynost / Piège à graviers bassin de Trivoly
81	Neyron / Torrent du Rapan amont

En 2005, les travaux de lutte contre le ruissellement ont représenté 8.50% des investissements réalisés par la CCMP soit un total de 393 487.66 €.



## ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
  - o création de trottoirs
  - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

Tableau 21 / Voirie - masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
Réalisé	375 803.40	342 490.20	207 686,88	172 518,38

Tableau 22 / Voirie – opérations d'investissement

Opérations	Libellé
44	Accès / voirie du collège de Beynost
46	Miribel / Plateau piéton J.Guillon
47	Miribel / carrefour du Four à Chaux
48	Miribel / trottoir vers base Intermarché
50	Miribel / Montée neuve création de trottoirs
51	Neyron / Création trottoir rue St Didier
52	Neyron giratoire en face restaurant
53	Thil / aménagement de sécurité RD 61 A
55	Tramoyes / Aménagement RD 38 vers Echets
56	Tramoyes / Giratoire devant la mairie
57	Tramoyes / Aménagement auberge à église
58	Aménagement de la voirie d'intérêt communautaire
66	Miribel / Les Echets phase 3/ aménagements de sécurité du carrefour à feux jusqu'à la fin d'agglo.
67	Miribel / Mas Riller / 2 plateaux surelevés
73	Thil / aménagements de sécurité en face de la mairie
75	CCMP / Pont de l'île
76	CCMP / étude pistes cyclables et anneau bleu
82	Beynost / giratoire RN 1084/84
85	Création voirie académie et pôle petite enfance
91	Les Echets / RD38-RD71
92	Neyron / voirie entrée Ouest
93	Thil / trottoir Escapade

En 2005, 22 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2004) pour un total de 1 842 887 € soit 20% des crédits d'investissement.

En 2005, les travaux de voirie ont représenté 8.12% des investissements réalisés par la CCMP, soit un total de 375 803.40 €.

## ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

### a) Accueil des gens du voyage

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage élaboré par la Préfecture et le Conseil Général de l'Ain en collaboration avec les collectivités prévoit sur notre secteur une aire d'accueil et une aire de grands passages. A partir de 2003 des réunions ont eu lieu avec les maires des communes membres de la CCMP pour définir des lieux d'accueil.

Lors de la séance plénière du 07/03/2005 le conseil a désigné :

- une aire d'accueil aménagée de 15 emplacements sur la commune de Beynost au Sud de la gare de péage de l'autoroute A42, et au Nord du chemin du Pilon, à l'Est de la station d'épuration.
- Une aire de grands passages sur la commune de Miribel, au Sud du canal de Miribel, au lieu dit le « gravier du Moulin »

Ces décisions faisant l'objet de procédures contentieuses, le conseil en date du 15/12/2005 a décidé d'annuler cette délibération.

### b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)

L'acquisition des terrains initialement prévus sur la commune de Beynost a été abandonné par délibération du conseil en date du 6 novembre 2001. Un appel a été lancé auprès des communes de la CCMP et de la 3CM pour proposer un nouveau site d'une surface de l'ordre de 1,5 hectares.

En accord avec la 3CM, qui participera à hauteur de 50% à l'acquisition et à la viabilisation des terrains, la CCMP par délibération du 30/11/2004 a autorisé l'acquisition d'un terrain de 11 003 m<sup>2</sup> sur la commune de Tramoyes pour un montant de 120 000 €.

L'ADAPEI n'ayant pas déposé son permis de construire la vente et l'examen technique du dossier n'a pas pu démarrer.

### c) Initiatives locales pour l'emploi

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes participe à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel.

Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

Tableau 23 / Initiatives emplois - masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
Relais emplois de Miribel	569.99	1 374.05	1 743,02	1 510,90
Relais emplois de Saint Maurice	62.68	94.02	501,50	141,95
Mission Locale / subvention	22 800.00	22 800.00	20 000,00	19 818,00
<b>Total</b>	<b>23 432.67</b>	<b>24 268.07</b>	<b>22 244,52</b>	<b>21 470,85</b>

Par délibération du 04/04/2003 la CCMP a décidé de procéder à la création d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> environ destiné à accueillir sur le site du Four à Chaux, à Miribel, la mission locale. Ce bâtiment sera situé sur le même site que l'ANPE et constituera ainsi un pôle emploi.

Le 16/06/2003 le conseil a validé l'acquisition d'une parcelle de 1 008 m<sup>2</sup> pour un prix de 24,81 euros m<sup>2</sup>.

Le 08/07/2005 et le 22/11/2005 l'assemblée a désigné les entreprises de travaux pour un coût global de 277 020.17 € HT. Le bâtiment devrait être achevé à l'automne 2006.

#### **d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)**

Cette compétence a pour objet de favoriser l'implantation d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

La CCMP a décidé en 2002/2003 de créer un pôle solidarité regroupant l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain et du SSIAD, ainsi que la création d'une antenne du Centre de Planification et d'Education Familial, service du Conseil Général de l'Ain. Il est à noter que sur le site du 1820, grande rue, sera également implanté l'ADIPAS, service du conseil général.

Le bâtiment a été livré en août 2005.

## ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000.

Aucune action dans le cadre de cette compétence.

### b) Actions de développement économique

#### **1/ Opération urbaine de Miribel**

La CCMP dans le cadre d'une opération FISAC intitulée opération urbaine de Miribel subventionne une partie des actions de communication interne et de promotion commerciale collective développées par l'union économique de Miribel.

L'objectif est le maintien du petit commerce en centre-ville.

Ces financements ont notamment permis la réalisation par l'UEM :

- d'un document de communication expliquant les actions et le fonctionnement de l'Union Economique de Miribel permettant de communiquer auprès des professionnels du canton et les collectivités.
- un journal d'information interne des adhérents
- une carte de fidélité
- diverses animations participant au dynamisme local : salon des vins, semaine commerciale de rentrée, animations de fin d'année

Un animateur économique, agent de la CCMP, est également en poste depuis juillet 2001 avec pour mission le suivi administratif de cette opération et le développement des différentes actions. En septembre 2005 cet emploi est passé à temps complet.

Tableau 24 / Développement économique - masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
Charges à caractère général	1 466.74	1 827.74	2 512,75	6 049,10
Charges de personnel	28 559.60	19 497.23	14 071,41	12 848,74
<b>Total</b>	<b>30 026.34</b>	<b>21 324.97</b>	<b>16 584,16</b>	<b>18 897,84</b>

La dernière phase du dispositif a été validée le 11/06/2004 avec deux actions financées par la CCMP :

#### Fiche 1 / animation de l'opération

L'embauche d'un animateur à plein temps

Coût : 33 049 euros

Financement : FISAC : 15 000 CCI : 3 049 CCMP : 15 000

#### Fiche 4 / Développement de la carte de fidélité

L'acquisition du logiciel de gestion, la mise en place de 5 bornes de lecture des points, l'achat d'un poste informatique et la gestion de la carte par l'animateur économique

Coût : 9 913 euros

Financement : FISAC : 4 956 CCMP : 4 957

## **2/ Animations commerciales de fin d'année**

En 2005 une subvention complémentaire de 3 945 € a été attribué à l'Union Economique de Miribel pour la mise en place d'animations commerciales à Noël :

- décorations
- père Noël avec attelage à cheval
- publicité spécifique
- articles dans la presse

## **3/ Signalétique directionnelle des zones d'activités**

La commission développement économique a lancé une étude pour la signalisation directionnelle des zones d'activités faisant le constat que :

- la signalétique actuelle était déficiente, voire inexistante,
- qu'il était nécessaire de diriger les transporteurs et autres usagers sur les zones par des circuits spécifiques détournant ce flux des centres villes

Le bureau d'étude Ariane Signalétique a été désigné pour établir un concept graphique, une typologie, un cahier des charges en vue d'une consultation de fourniture et de pose de panneaux.

## **4/ Contrat Global de Développement / Contrat de Développement Rhône-Alpes**

Le contrat global de développement s'est achevé en juillet 2004.

La CCMP par délibération en date du 30/03/2004 a décidé

- d'adhérer à la démarche l'élaboration du CDRA Bugey-Côtière –Plaine de l'Ain d'une durée de 5 ans
- à participer financièrement, au prorata de la population, au coût des éventuelles études et missions de conseil qui pourraient être engagées dans le cadre de l'élaboration du CDRA.

Ce nouveau contrat englobe les Communautés de Communes de Miribel et du plateau, du Canton de Montluel, et de la Plaine de l'Ain et de Bugey- Vallée de l'Ain (et éventuellement Pont d'Ain –Priay - Varambon) ;

En 2005, des commission thématiques se sont réunies sur plusieurs thèmes afin de définir des actions pouvant être subventionnées par la Région dans le cadre du CDRA.

- emploi-formation et insertion
- entreprises et activités économiques
- habitat-logement et services
- social – sports
- transports – infrastructures
- tourisme – patrimoine.

### **c) Schéma directeur et Directive Territoriale d'Aménagement**

#### **1/ Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain**

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres.

Tableau 25 / BUCOPA - masses financières / CA

	2005	2004	2003	2002
Fonctionnement du BUCOPA	14 729.08	14 729.08	14 729,08	14 632,18

Le 06/10/2005 la CCMP a donné un avis favorable au schéma de secteur d'Ambérieu en Bugey.

## **2/ Directive Territoriale d'Aménagement**

La CCMP est également associée à la procédure d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon.

Par délibération du 27 avril 2001, elle a désigné pour la représenter les personnes suivantes :

Titulaire : Jacques BERTHOU

Suppléants : Henri MERCANTI et Michel VIENOT

La CCMP en tant que personne publique associée, compétente en matière d'aménagement de l'espace, a donné le 21/12/2004 un avis défavorable sur le projet de DTA. L'assemblée a considéré que ces orientations ne prenaient pas en compte la sauvegarde de l'environnement et la qualité de vie du secteur de la Côtière

### **d) Aménagement rural**

Aucune action n'a été menée dans ce cadre.

### **e) Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares**

Aucune action lié à cette compétence n'a été engagée en 2005.

### **f) Actions pour développer le tourisme**

La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

Tableau 26 / Office du tourisme - masses financières / CA

Dépenses de fonctionnement	2005	2004	2003
Subvention O.T.	41 350.00	30 050.00	6 562.12
Mise à disposition du local	9 539.50	10 238.03	20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>50 889.50</b>	<b>40 288.03</b>	<b>26 562.12</b>

**AUTRES COMPETENCES****a) Transport****Cars Philibert / ligne régulière**

Vu les difficultés de circulation sur la RN 84, et afin de développer l'usage des transports en commun, le conseil par délibération du 17/07/2003 a décidé de prendre à sa charge une partie du billet plein tarif des lignes régulières 171,132,129,130 des cars PHILIBERT, entre Neyron et Beynost.

Cette participation permet un abaissement du prix et une unification des tarifs à 0,70 d'euros.

*Tableau 27 / Participation versée à PHILIBERT / ligne régulière Neyron-Beynost*

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>Participation / Car Philibert</b>	20 268.95	19 073.84

**b) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie**

La CCMP compétente pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie a désigné le 11/06/2004 la SEDA comme maître d'ouvrage délégué de cette opération.

Ce bâtiment sera réalisé sur un tènement de 6 990 m<sub>2</sub> sis avenue de Saint Maurice à Miribel et comportera 20 logements, une capacité d'hébergement de 4 gendarmes auxiliaires et des locaux administratifs et techniques.

Par délibération du 30/11/2004, l'assemblée a lancé la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour un coût travaux évalué à 2 980 000 € HT et a désigné les membres du jury du concours d'architecte. Lors de la séance du 08/07/2005 l'assemblée a désigné l'équipe d'architecte pour un montant d'honoraire de 404 653.95 € HT.

## **NOUVELLES COMPETENCES APPLICABLE AU 01/01/2006**

La loi du 13 août 2004 fait obligation aux Etablissement Publics de coopération Intercommunale (EPCI) de définir si nécessaire la notion d'intérêt communautaire pour les compétences dont la ligne de partage entre actions communales et communautaires n'était pas clairement établie.

En 2004 une réflexion a été engagée pour répondre à cette obligation, mais aussi pour déterminer jusqu'à la fin du mandat les nouvelles compétences que la CCMP pourrait exercer. Une commission ad hoc composée de deux délégués par communes a travaillé en collaboration avec le Bureau communautaire.

**Le conseil communautaire lors de sa séance plénière du 08/07/2005 a validé à l'unanimité ces compétences qui seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2006.**

**La CCMP aura en charge notamment les nouvelles compétences suivantes :**

### **Protection et mise en valeur de l'environnement**

- Création et gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Anneau bleu : étude, réalisation et gestion de « liaisons douces » sur la rive droite du canal de Miribel
- Mise en place et gestion d'une fourrière automobile intercommunale

### **Politique du logement et du cadre de vie**

- actions et opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées,
  - élaboration et la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.),
  - maîtrise foncière des opérations concernant le logement des personnes défavorisées.

### **Sports et culture**

- Etude, construction, entretien et fonctionnement d'une piscine
- soutien aux associations sportives d'intérêt communautaire dont le siège social est situé sur le territoire de la communauté. Création et mise à disposition des équipements nécessaires.
  - Ain Sud Foot
  - SM Volley-ball
  - Côtière Hand-Ball
  - Beynost BMX
  - Pétanodrome-Côtière
- acquisition foncière et construction des terrains de football d'intérêt communautaire et de leurs équipements
- soutien aux associations musicales d'intérêt communautaire dont le siège social est situé sur le territoire de la communauté. Sont considérées d'intérêt communautaire les associations musicales suivantes :
  - Gabriel Chardon à Beynost



- soutien aux associations culturelles d'intérêt communautaire dont le siège social est situé sur le territoire de la communauté. Sont considérés d'intérêt communautaire :
  - L'Office Culturel de Miribel : spectacles scolaire
  - L'Union Laïque de Miribel : section cinéma

#### **Création, aménagement et entretien de la voirie**

- création et extension des parkings de gares ferroviaires situés sur le territoire de la communauté. sont exclus le fleurissement et l'éclairage public.

#### **Actions sociales d'intérêt communautaire**

- soutien aux associations humanitaires d'intérêt communautaire : hébergement. Sont considérées d'intérêt communautaire :
  - La croix-rouge française
  - Les restaurants du cœur

#### **Sécurité et prévention de la délinquance**

- Pilotage, mise en œuvre et suivi des actions de prévention inscrites au contrat local de sécurité en matière de prévention de la délinquance et en particulier dans le domaine de :
  - la sécurité routière
  - la toxicomanie
- Développement de la justice de proximité, rappel à la loi et lutte contre la récidive,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2005**

**ANNEXES**

**1/ Service public d'élimination des déchets ménagers**

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

**2/ Analyse du compte administratif 2005**

**3/ Fiche DGF 2005**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2005**

**ANNEXE 1**

**1/ Service public d'élimination des déchets ménagers**

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2005**

**ANNEXE 2**

**2/ Analyse du compte administratif 2005**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2005**

**ANNEXE 3**

**3/ Fiche DGF 2005**